Image not found or type unknown

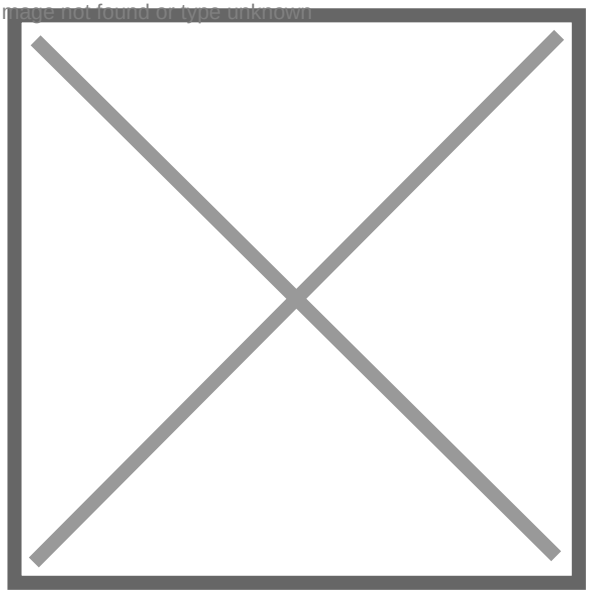

Demande de prise en charge de facture

Par **marina1402**, le **22/04/2014** à **17:21**

[fluo]Bonjour,[/fluo]**(marque de politesse obligatoire)**

En septembre ou octobre 2012, j'ai perdu le contrôle de ma voiture et j'ai abîmé un muret de jardin. Une autre personne avait, quelques heures avant moi, perdu le contrôle de son véhicule au même endroit et avait aussi endommagé ce même mur mais à un autre endroit, plus gravement que moi. Nous nous sommes mis d'accord avec le propriétaire pour qu'il fasse établir un devis et que, selon le prix de celui-ci, soit je faisais marcher l'assurance, soit je payais directement les travaux. Je n' ai jamais rien reçu jusqu'à aujourd'hui où la gendarmerie a pris contact avec moi car le propriétaire est allé les voir pour qu'ils interviennent (mais il n'a pas porté plainte) et obtiennent le paiement d'un devis qu'il a fait établir 1 an après les faits, devis de 1.200 € que je ne veux pas payer évidemment. 2 hivers sont passés sur les dégradations et ont certainement encore plus endommagé le muret.

Je voudrais savoir quels sont mes droits ? Pouvez-vous m'aider ?

[fluo]Merci d'avance.[/fluo] **(autre marque de politesse obligatoire)**

Par **Lag0**, le **22/04/2014** à **18:05**

Bonjour,
Y a t-il eu un protocole d'accord de signé à l'époque où vous reconnaissiez l'accident ?
Si oui, malheureusement pour vous, vous avez causé des dégâts dont vous devez réparation.
Si non, à vous de voir si vous assumez vos torts ou pas...

Par **marina1402**, le **22/04/2014** à **18:13**

Il n"y a eu aucun protocole d' accord signé, et je suis d' accord pour assumer ma part des réparations telles qu'elles devaient être il y a 18 mois, mais pas les dégradations aggravées par le temps et les 2 hivers passés

Par **Lag0**, le **22/04/2014** à **18:15**

Je ne suis pas convaincu que des dégâts causés par le choc d'un véhicule dans un mur aient beaucoup évolué par le simple fait d'attendre 18 mois pour réparer !

Par **alterego**, le **22/04/2014** à **18:32**

Bonjour,

Si je comprends bien, si le coût de la réparation des dommages n'avait pas été élevé vous l'auriez pris à votre charge et, si vous aviez su qu'il l'était (appréciation très subjective) vous l'auriez fait supporter à la communauté des assurés, "faire marcher l'assurance" dans le texte.

Le temps en a jugé autrement, vous allez devoir supporter toute seule le coût de ce ridicule petit calcul.

Vous vous êtes mise toute seule dans cette situation dans laquelle vous n'avez pas de droits mais un devoir, l'obligation d'indemniser la victime.

Dans cet évènement, le problème est, après l'accident qui peut arriver à chacun de nous et dont il ne s'agit pas de vous blâmer, que vous ayez eu la main pour réparer les dommages, négocier etc... et que vous soyez restée laxiste (2 hivers se sont écoulés).

Votre seule chance serait que la victime accepte de faire un geste. A négocier avec elle, même si cela ne semble pas acquis.

Cordialement

Par **alterego**, le **22/04/2014** à **18:49**

D'accord avec Lag0 quant à l'évolution des dommages, à moins que que le muret n'ait été affecté par de très fortes intempéries ou d'autres chocs.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés